

Délibération n°07

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
20 septembre 2023

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
04 octobre 2023

Objet : Création d'un parc de
stationnement Rue Hans et
Sophie Scholl à Riom :
attribution et autorisation de
signature du marché

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à M MESSEANT Jean-François,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DEAT Alain,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MICHEL Didier,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire suppléante.

Absent :

- M CARTAILLER Philippe.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme HOARAU Catherine

Rapport n°07 – Création d'un parc de stationnement Rue Hans et Sophie Scholl à Riom : attribution et autorisation de signature du marché

Vu le code de la commande publique,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu le permis de construire n°063 300 21 R0062 délivré le 5 janvier 2022 par Monsieur le Maire de Riom à Les Manufactures d'Auvergne, concernant la réhabilitation de l'ancienne manufacture des tabacs en maroquinerie,
Vu le permis d'aménager n°063 300 22 R0001 délivré le 4 mai 2022 par Monsieur le Maire de Riom à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans concernant l'aménagement d'un parc de stationnement de 170 places rue Hans et Sophie Scholl à Riom,
Vu l'appel public à concurrence publié dans La Montagne et sur le profil d'acheteur de RLV,
Vu l'analyse des offres,
Vu la proposition de la commission des marchés passés en procédure adaptée en date du 11 septembre 2023,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée pour la création d'un parc de stationnement rue Hans et Sophie Scholl à Riom,

Considérant que la consultation est divisée en 3 lots :

- Lot n°1 : VRD parking ;
- Lot n°2 : Serrurerie clôture/portail ;
- Lot n°3 : Espaces verts ;

Considérant que la commission des marchés passés en procédure adaptée le 11 septembre 2023 a classé les offres et proposé d'attribuer :

- le lot n°1 VRD Parking à la société EUROVIA (63039 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 473 792,53 € HT ;
- le lot n°2 Serrurerie clôture/portail à la société SERIC ALPES DAUPHINE (26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE) pour un montant de 59 595 € HT ;
- le lot n°3 Espaces verts à la société IDVERDE (03110 SAINT REMY EN ROLLAT) pour un montant de 55 944€ HT ;

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité, et à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer les marchés aux sociétés ci-dessus mentionnées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme
A Riom, le 27 septembre 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).